

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COMBAT

Code du produit : 1100190

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produits d'entretien pour lave-vaisselle

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 201A

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

- Mentions de danger (GHS CA) :
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 - H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 - H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 - H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- Conseils de prudence (GHS CA) :
- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 - P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 - P260 - Ne pas respirer les dust, mist, vapeurs, or spray.
 - P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
 - P280 - Porter protective gloves, protective clothing and eye protection.
 - P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
 - P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
 - P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
 - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 - P405 - Garder sous clef.
 - P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

intérieure résistant à la corrosion.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Trisodium nitrilotriacetate	N,N-bis(carboxyméthyl)glycine, trisodium salt	n° CAS: 5064-31-3	10 - 30
Sodium hydroxide	Sodium hydroxide	n° CAS: 1310-73-2	7 - 13

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.
Symptômes chroniques	: No effects known.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Safety glasses (EN 166). Protective goggles (EN 166). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs, o aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs, o aérosols.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OSHA PEL TWA [1]	2 mg/m ³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Caoutchouc nitrile/PVC
Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : rouge. Liquide transparent.
Couleur : rouge
Odeur : Sans parfum ajouté
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : > 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,2 – 1,5
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme l'eau
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

COMBAT	
DL50 orale rat	8227 mg/kg
DL50 cutanée rat	12162,2 mg/kg
ATE CA (oral)	8227 mg/kg de poids corporel

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ATE CA (Cutané)	12162,2 mg/kg de poids corporel
Trisodium nitrilotriacetate (5064-31-3)	
DL50 orale rat	1740 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l (4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
ATE CA (oral)	1740 mg/kg de poids corporel
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE CA (Cutané)	1350 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

Symptômes chroniques : No effects known.

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

COMBAT	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Trisodium nitrilotriacetate (5064-31-3)	
CL50 - Poissons [1]	114 mg/l (APHA, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	98 mg/l (96 h, Gammarus sp., Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
Algues ErC50	> 91,5 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
FBC - Poissons [1]	1 – 3 (96 h, Brachydanio rerio, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13,2 – -2,62 (Calculated, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,419 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

COMBAT

Persistance et dégradabilité : Contains readily biodegradable component(s).

Trisodium nitrilotriacetate (5064-31-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,625 g O ² /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

COMBAT

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Trisodium nitrilotriacetate (5064-31-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	1 - 3 (96 h, Brachydanio rerio, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13,2 - -2,62 (Calculated, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,419 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

COMBAT

Écologie - sol

Highly mobile in soil.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Aucune donnée disponible

Trisodium nitrilotriacetate (5064-31-3)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,419 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13,2 - -2,62 (Calculated, 25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone

: Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)

: UN1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG)

: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Description document de transport (TDG) : UN1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN1719

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger – marchandises dangereuses).
- (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
- a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;
 - b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;
 - c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;
 - d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;
 - e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
- (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
 - b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	154

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

COMBAT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Sodium hydroxide (1310-73-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Sodium hydroxide (1310-73-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-13-2023

Textes complet des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H351	Susceptible de provoquer le cancer

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.